

ASSERMENTATION

Je, soussignée Pascale Fortier domiciliée au 159 rue Brunelle Saint-Donat-de-Rimouski G0K 1L0

Étant dûment assermentée déclare que j'exercerai ma fonction de Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur ni affection avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologies des employés municipaux de Les Hauteurs et dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité des Hauteurs.

Signature : _____
Pascale Fortier

Je, soussignée Noël Lambert, Maire domicilié au 471 Rang 4 Ouest Les Hauteurs, G0K 1C0 certifie par la présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, le serment d'office à Les Hauteurs ce 1^{er} jour de janvier 2017.

Signature : _____
Noël Lambert, Maire

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS COMTÉ MATAPÉDIA

A une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 9 janvier 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Gitane Michaud, M. Jean Rock Michaud, M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Noël Lambert, Maire.

Mme Émilienne Boucher, conseillère au siège no.3 est absente.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence M. Noël Lambert, Maire ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-01-09-01

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Résolution numéro : 17-01-09-02

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Résolution numéro : 17-01-09-03

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES

Résolution numéro : 17-01-09-04

Changement de logo pour la MRC: Information concernant le rajeunissement de l'image corporative de la MRC de la Mitis. Un gros budget accordé pour ce changement d'image.

Accusé de réception, cabinet du premier ministre : Lecture de la correspondance sur la réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Accusé de réception, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation : Lecture de la correspondance sur la réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Accusé de réception, cabinet du ministre des Finances : Lecture de la correspondance sur la réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Remerciement: Remerciement de M. Marcel Gagnon de St-Charles pour notre collaboration à sa vente de garage.

Semaine de Nationale de l'action bénévole : Cette année la semaine « Bénévoles, Créateurs de richesses » se déroulera du 23 au 29 avril 2017.

CGER : Information de la part du Centre de gestion de l'équipement roulant qu'il n'y aura pas d'indexation sur les tarifs de location pour l'année 2017-2018.

PAERRL: Le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-Reddition de comptes sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales en 2016. Les dépenses de fonctionnement liée à de l'entretien des systèmes de sécurité, chaussée, drainage, abords de route en ÉTÉ seulement sont admissible.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DÉNEIGEMENT DE LA 298

Résolution numéro : 17-01-09-05

Il est proposé par Mme Gitane Michaud appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs reconduit la décision prise antérieurement et laisse le déneigement de la 298 au Ministère des transports. Celui-ci va procéder aux appels d'offres et à l'octroi de contrat.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Résolution numéro : 17-01-09-06

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs mandate Mme Pascale Fortier et M. Noël Lambert à signer au nom de la municipalité des Hauteurs la demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. L'emploi étudiant sera d'une durée de 6 semaines à raison de 30 hrs/sem au salaire minimum.

Adopté à l'unanimité.

AQLPA-PROGRAMME CHANGEZ D'AIR! 2.0

Résolution numéro : 17-01-09-07

PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » (2017 - 2018 - 2019)

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR!* » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QUE qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Bélanger, secondé par Mme Rachel Tardif et unanimement résolu,

QUE la Municipalité des Hauteurs participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à concurrence de 3 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 450\$.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 17-01-09-08

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 35 786.12\$ et la liste des déboursés du mois de décembre 2016 au montant de 68 772.31\$.

Adopté à l'unanimité.

Fonds d'information.....	4.00\$
Centre Bureautique.....	167.38\$
Cloutier Portes de Garages.....	517.05\$
Dépanneur du Coin.....	85.00\$
DF Rouleau.....	40.06\$
Dickner inc.....	180.15\$
Impression Nouvelle Image.....	379.77\$
J.A. Larue.....	974.50\$
JP Réparation.....	428.85\$
Levesque Steve.....	63.96\$
Produits Laboratoires.....	298.88\$
Macpek inc.....	47.69\$
M.R.C. de la Mitis.....	13 322.33\$
Nortrax Québec.....	6 950.54\$
Phobec Industriel.....	399.41\$
Pièces d'auto select.....	38.98\$
Plante Yvan.....	2 682.20\$
Plomberie Robert Deschênes.....	723.05\$
PG Solutions.....	5 360.74\$
Richard Poirier & Frères.....	713.42\$
Tétra Tech.....	804.83\$
Traction.....	8.05\$
Urba-Solutions.....	1 595.28\$

TOTAL : 35 786.12\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

EMPLOYÉ D'HIVER TEMPORAIRE **MATHIEU MICHAUD**

Résolution numéro : 17-01-09-09

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs approuve le paiement des heures de M. Michaud comme employé d'hiver temporaire d'un montant de 71.30\$ (3:45hrs/18.75\$). M. Michaud est retenu comme employé occasionnel temporaire au besoin.

Adopté à l'unanimité.

TÉLÉPHONE INTELLIGENT **DENIS DUPONT DIRECTEUR INCENDIE**

Résolution numéro : 17-01-09-10

Il est proposé par Mme Gitane Michaud appuyé par Mme Rachel tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs procède à l'achat d'un téléphone intelligent à M. Denis Dupont, dir. Incendie afin de faciliter les communications avec son équipe et les intervenants du milieu. Entente de 36 mois avec Télécom de l'Est pour un forfait de 1 GO de transmission de données à raison de 41,50\$/mois. Le téléphone Kgocera Duraforce est inclus avec garantie de 2 ans. Un coût supplémentaire de 26.95 \$ pour un étui est à prévoir.

Adopté l'unanimité.

AVIS DE MOTION **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO.203**

Résolution numéro : 17-01-09-11

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec.

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Gitane Michaud, conseillère au siège numéro 4 à l'effet qu'un amendement sera apporté au règlement no.203 concernant l'achat de camion incendie. Ce règlement sera présenté à une séance subséquente.

Adopté l'unanimité.

**EMBAUCHE DE LA FIRME TETRA-TECH POUR LA RÉDACTION
D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION TECQ 2014-2018**

Résolution numéro : 17-01-09-12

Il est proposé par M Étienne Bélanger, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs reconduise le mandat de la firme TétraTech afin de faire une nouvelle programmation TECQ pour ne pas perdre notre subvention.

Adopté l'unanimité.

**DOSSIER SAINT-DONAT
NON-ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE (#4615)**

Résolution numéro : 17-01-09-13

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs n'encaisse pas le chèque émis par la municipalité de Saint-Donat qui représente 50% du montant réel avec mention de paiement final. D'autre démarche sont en cours afin de régulariser la situation.

Adopté l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 17-01-09-14

VÉRIFICATEUR EXTERNE : Notre vérificateur externe devrait être au bureau dans la semaine du 23 janvier 2017

NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE : Un message sera envoyé via le journal municipal à l'effet que les citoyens ne doivent pas mettre leur neige sur la voie publique.

OFFRE D'EMPLOI : Nous allons faire un appel d'offre d'emploi pour une secrétaire à temps partiel (21 hrs/sem) dans le journal municipal en premier lieu et nous verrons par la suite si nous élargirons notre offre au grand public.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 17-01-09-15

Rencontre de travail : 30 janvier 2017 à 19h00

Séance ordinaire: 6 février 2017 à 19h00

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-01-09-16

À 21h05 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud la séance est levée.

Je, Noël Lambert, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

M. Noël Lambert, Maire

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très